

L'an deux mille vingt six, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 16

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET - Caroline MARTIN - Claude BAUDSON - Virginie COUTURE - Thomas BERTRAND - Jean-Claude DAUTOIS - Sébastien GOURDAIN - Ladislav JAKOVAC - Laure ROUX - Babo BABAKWANZA - Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Sandrine CECCARELLO

Absents : 11

Mesdames et Messieurs Virginie BAUDSON - Timothée CHILTE - Emmanuelle DANEL - Julie GAILLARD - Valérie GAROFALO - Stéphane GENNARINO - Sandrine GRESSIER - Pierre-Bernard MSIKA - Lorraine PASTOL - Didier WERNERT - Ludivine SIX

Pouvoirs : 6

Madame BAUDSON donne pouvoir à Madame CECCARELLO
Madame DANEL donne pouvoir à Madame MARTIN
Madame GAROFALO donne pouvoir à Madame VANDRIESSCHE
Madame GRESSIER donne pouvoir à Madame ROUX
Monsieur MSIKA donne pouvoir à Monsieur DELVALLET
Monsieur WERNERT donne pouvoir à Madame TUQUET

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien GOURDAIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 16

Nombre de Conseillers votants : 22

Date de convocation : 29 Janvier 2026

Date d'affichage : 29 Janvier 2026

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

OBJET : Finances : Demandes de subvention au titre de l'année 2026 : réhabilitation énergétique de l'école primaire Jean de la Fontaine et de la restauration scolaire – 2^{ème} phase

DÉLIBÉRATION 2026-006

Rapporteur : Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière

La commune de Cires-Lès-Mello souhaite procéder à la réhabilitation énergétique de l'école primaire Jean de la Fontaine et de la restauration scolaire.

Le groupe scolaire et la restauration scolaire ont été construits dans les années 1980 et n'ont pas bénéficié de travaux de rénovation énergétique depuis cette période.

Un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire la restauration scolaire a été réalisé en décembre 2024 par le syndicat (SE60) pour le compte de la commune.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 060-216001545-20260205-2026_02_007-DE

La commune souhaite procéder à des travaux de réhabilitation énergétique pour améliorer le confort des usagers dans les locaux scolaires et la restauration (élèves, enseignants, personnel communal) et permettre à la commune de réaliser d'importantes économies d'énergie.

En effet les menuiseries extérieures (portes, fenêtres) datent de la construction des bâtiments et doivent être remplacées par des menuiseries dont les matériaux permettront une efficacité énergétique bien supérieure.

Un premier dossier de demande de subvention a été déposé et une subvention DETR a été attribuée à la commune en 2025 pour un montant de 49 738,98 €.

La commune souhaite déposer un second dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour la (Fonds vert, DSIL, DETR) pour les huisseries non comprises dans la 1^{ère} demande.

Cette demande de subvention est intégrée dans l'avenant 2026 au Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique signé entre l'Etat et la Communauté de Communes Thelloise pour la période 2021-2026.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière, **à l'unanimité,**

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre du Fond Vert, de la DSIL, de la DETR. Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Cires-Lès-Mello, le 10 février 2026

Le Maire,

Alain GUÉRINET

